

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 27 du 2 septembre 2003 - 1 page - Numéro ordre postal : 71

Maïs

Chrysomèle

Aucune nouvelle capture ou observation de chrysomèle dans les maïs comme dans les jachères avec repousses de maïs depuis la réalisation du premier passage insecticide.

Le Ministère de l'Agriculture a publié un arrêté modifiant celui du 22/08/2002 relatif à la lutte contre *Diabrotica*. La modification concerne la date à partir de laquelle la récolte est autorisée pour les maïs en zone focus. Cette date est avancée du 1er octobre au **15 septembre** pour tenir compte de la maturation précoce du maïs avec les conditions exceptionnelles de l'été 2003.
Pour les maïs des zones de sécurité et tampon, il n'y a pas de restrictions pour la date de récolte.

Pyrale

Les suivis larvaires que nous effectuons sur deux sites indiquent l'apparition d'une seconde génération de pyrale. On enregistre d'ailleurs sur quelques sites de Seine et Marne (Chambry, Maisoncelles en Brie, Fontaine le port) une reprise significative des captures. Compte tenu de l'avance de la végétation, ce second vol aura une incidence limitée.

Comme tous les ans, nous effectuerons des comptages de larves dans des situations non traitées. Si vous avez une parcelle non protégée, vous pouvez nous joindre par fax un plan d'accès au 01-41-73-48-48. Merci d'avance.

Acariens

Comme leur présence précoce (voir bulletin du 24 juillet) et les fortes chaleurs d'août pouvaient le laisser craindre, le développement des acariens a été important dans certaines parcelles de betteraves et de maïs.

Colza

STADES : levée en cours à 1-2 feuilles pour les semis d'avant le 15 août.

Ravageurs

Le réseau de surveillance des insectes se met en place. Seules quelques tenthrèdes (mouches oranges) ont été détectées dans les premiers relevés de cuvette.

Phoma

Trois sites de suivi des projections de spores de phoma ont été mis en place pour cet automne.

Céréales

Mycotoxines

Nous recherchons des échantillons de blé et d'orge stockés à la ferme afin de réaliser des analyses mycotoxines, dans le cadre d'un état des lieux national. Nous contacter au 01-41-73-48-13. Merci d'avance.

Service Régional de la Protection des Végétaux ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique
C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif individuel 2003 : 65 euros

